

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 2 mai 2022, à 19 h 30, dans la salle du conseil, située au 7, rue Principale Est, à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

1852 à 1860, rue Sherbrooke

Demande déposée le 5 octobre 2021 par 9072-6720 Québec inc., concernant le lot 3 142 013 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 1852 à 1860, rue Sherbrooke.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre l'agrandissement du bâtiment principal à une marge latérale de 3,7 mètres, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 exige une marge latérale de 5,0 mètres.

Donné à Magog, le 8 avril 2022.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe
